${\overset{N^{\circ}}{\mathbf{S}}}\,\overset{\mathbf{10}}{\mathbf{E}}\,\mathbf{N}\,\mathbf{A}\,\mathbf{T}$

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

30 octobre 2014

PROJET DE LOI

autorisant la ratification du protocole modifiant l'accord de transport aérien entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.): 192, 2029 et T.A. 392.

Sénat: **780** (2013-2014), **23** et **24** (2014-2015).

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole modifiant l'accord de transport aérien entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Bruxelles le 25 avril 2007 et à Washington le 30 avril 2007 (ensemble un appendice, une déclaration commune et un échange de lettres), signé à Luxembourg, le 24 juin 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 octobre 2014.

Le Président,
Signé : Gérard LARCHER

 $^{(1)}$ *Nota* : voir le document annexé au n° 192 (AN, $14^{\rm ème}$ législ.).